

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ

Déclaration à remplir par le responsable de l'association adhérente

Je soussigné, Matthieu de Vilmorin, Président de l'association.....SCHIZO ?...Oui ! Faire face à la Schizophrénie, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

1. Sur l'association

Objet social : L'association Schizo ? ... Oui ! Faire face à la schizophrénie a été créée en 1998. Elle a pour particularités d'être axée sur une pathologie la schizophrénie et troubles apparentés de réunir malades et proches, d'encourager les recherches.

L'association regroupe environ 350 adhérents. Son siège est à Paris et environ 60% des adhérents habitent l'Île de France. Elle a aussi des adhérents et un réseau de correspondants en province.

Elle lutte contre le fléau que sont les troubles schizophréniques en soutenant ceux qui en souffrent : familles et patients en proposant un service d'écoute téléphonique, des réunions d'échange et d'entraide, des activités de loisir.

En informant les patients, leurs proches, le grand public, les professionnels, les politiques notamment en produisant des documents internes (Schizo-info, la lettre de Schizo Oui, en relayant des documents de partenaires (France Assos Santé, Psycom ...) et en organisant des conférences, colloques, expositions, promotion de l'éducation thérapeutique et agissant auprès des appelants de la permanence téléphonique



En encourageant les recherches sur cette maladie pour favoriser le dépistage précoce et l'amélioration des traitements. Une collecte annuelle de fonds est réalisée au profit de la Fondation pour la Recherche Médicale avec qui l'association a signé une convention spécifique.

En favorisant l'insertion des personnes touchées en milieu ordinaire par la formation des patients et des proches la création de réseau de soutien.

Elle sollicite des audiences auprès des ministères pour relayer les demandes pragmatiques et légitimes des usagers et pour obtenir des aides et un soutien dans les différentes initiatives qu'elle promeut.

En veillant au respect des droits de ceux qui souffrent de troubles schizophréniques dans les domaines sanitaire et social.

Elle accompagne le développement de programme d'éducation thérapeutique des familles dont ProFamille. Elle organise des expositions itinérantes « Eclipse d'un Ange » et diffuse des exemplaires de la B.D. éponyme.

Les membres de l'association adhèrent parce qu'ils connaissent une personne de l'équipe de gouvernance mais surtout parce qu'ils ont pu bénéficier de l'aide apportée par les écoutants de la permanence téléphonique. « L'adhérent type » cherche sur l'Internet, trouve le site de l'association (schizo-oui.com) et appelle aux heures de la permanence pour poser sa question ou exprimer son besoin ou formuler sa demande d'aide ou d'information.

En tissant des liens aux niveaux national et international.

Membres du bureau (et leur situation sociale¹) :

- Monsieur Matthieu de Vilmorin, écrivain (titulaire d'un titre de pension d'invalidité de deuxième catégorie) (Président)
- Madame Brigitte Brun, chargée de mission (salariée) (Vice Présidente)
- Monsieur Patrick Pajot, retraité (Vice Président)
- Madame Françoise Malavielle, retraitée (secrétaire générale)
- Madame Aliette Cossé, retraitée (trésorière)

¹ Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

Ressources pour l'année 2015....			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents		19 484€	18,53%
Subventions publiques	Ministère de la Santé	60 000€	56,3%
	Mairie de Paris	5 000€	4,7%
	Aide à l'Emploi	10 158€	9,6%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)	Abandons de créances	6 569€	6,2%
Financements privés	Fondation Deniker	1000€	0,94%
	Union Ciniques Psychiatriques	1000€	0,94%
Activités économiques de l'association	Vente de DVD et Actes de colloque	2017€	1,9%
Autres sources de financements	Subvention Mad Pride	1129€	1%



TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2015..... : 106 357€

Ressources pour l'année 2016....			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents		21 351€	15%
Subventions publiques	Ministère des AS ,Santé et DF	60 000€	41,6%
	Paris	5 000€	3,4%
	CNAM TS	30 000€	21,7%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)		5 671€	4%
Financements privés	Fondation de France	10 000€	6,9%
	Union des Cliniques Psychiatriques	1 000€	0,7%
	Fond P Deniker	1 000€	0,7%
	Lab Jansen	10 000€	6,9%
Activités économiques de l'association	Vente DVD et Actes	353€	



Autres sources de financements			
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2016..... : 144 375€			
Ressources pour l'année 2017....			
Source	Identité des financeurs	Montant du financement, dons, etc.	Pourcentage du budget total
Cotisations des adhérents		22 070€	22,9%
Subventions publiques	Ministère des Solidarités et de la Santé	60 000€	62,2%
	Paris	5 000€	5,2 %
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)		4 841€	5.0%
Financements privés	UN Cliniques Psy	1 000€	1%
	Grand Orient de France	3 000€	3,1%
Activités économiques de l'association		136€	0,1%



Autres sources de financements		421€	0,4 %
TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE : 96 461€			

PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

3. Sur les liens d'intérêts non-financiers

3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.

Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)	Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)	Période
Fondation de France	Subvention	En 2016
Fondation pour la Recherche Médicale	Collecte de dons pour la recherche au profit de la FRM	Chaque année



Grand Orient de France	Subvention	En 2017
Laboratoire Jansen	Subvention pour « Defi Wind » (Compétition par un patient sportif)	En 2016
Union Nationale des Cliniques Psychiatriques	subvention	2015-2017
Fondation Pierre Deniker	Subvention	2015- 2016
GAMIAN Europe (Global Alliance of Mental Illness Advocacy Networks)	Adhérent	2015-2017
UNAFAM	Adhérent	Chaque année
ARGOS 2001 (troubles bipolaires)	Adhérent	Chaque Année
UN Prévention du Suicide	Adhérent	Chaque année
Collectif Schizophrénies	Membre fondateur	
UNAASS	Adhérent	Chaque année
URAASS Ile de France (ex CISS)	Ex-membre du CA du CISS IdF	2016
URAASS ARA		2017



3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association

Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :

Paul Cossé, médecin en retraite, membre du Conseil d'Administration.

1/15 (une personne sur quinze = moins de 1%)



4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

5. Mentions légales

- 5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*
- 5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*
- 5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : deontologie@france-assos-sante.org.*
- 5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*
- 5.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***
- 5.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »***

Fait à Paris

Le 22 décembre 2018

Signature obligatoire

(mention non rendue publique)